



# WILSON IMMOBILIER

Fondée en 1968

ANTIBES, le 20/11/2019

## BAREMES DES HONORAIRES

Les honoraires sont à la charge du vendeur ( sauf pour les successions et les terrains et certains cas exceptionnels)

### 1-VENTE IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL VILLAS-PROPRIETES-CESION DE PARTS

Jusqu'à	50 000 Euros	10 % TTC
De 50 001 à	110 000 Euros	8 % TTC
De 110 001 à	160 000 Euros	7 % TTC
Au dessus de	160 000 Euros	6 % TTC

Et dans certains cas les honoraires peuvent être forfaitaires mais ne pouvant dépasser les barèmes

### 2-IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

8% TTC

### 3-TERRAINS

7% TTC

### 4-FONDS DE COMMERCE

9% TTC

### 5-STATIONNEMENTS, PARKING, GARAGES,

### ANNEAUX DE PORT, ET AUTRES ANNEXES

10% TTC

MONTANT AVEC BASE MINIMUM DE 3000€ TTC

Les prix TTC s'entendent avec TVA au taux actuel de 20%